



Guide d'enseignement

Chirurgie plastique

Informations suite à une cure de prominauris (Otoplastie)

Qu'est-ce qu'une otoplastie?

Chirurgie qui a pour but de corriger les oreilles décollées en modifiant les anomalies du cartilage de l'oreille.

Que faire si j'ai de la douleur?

- Il est possible d'avoir un inconfort (douleur, mal) au niveau des oreilles. Ça va s'améliorer au bout de 2 à 3 jours.
- Vous pouvez au besoin prendre les médicaments contre la douleur (analgésiques) prescrits par votre chirurgien.
- Les médicaments contre la douleur peuvent donner de la constipation. Buvez beaucoup d'eau (6-8 verres par jour), mangez des fruits, légumes et des céréales à grains entiers.
- Les oreilles peuvent perdre de leur sensibilité pour quelques mois. Il faut faire attention de bien se protéger contre le froid et le chaud.
- Les oreilles seront au début violacées (mauves) et enflées. Elles reviendront normales après environ 1 mois.

Quoi faire avec ma plaie, mon pansement?

- Un pansement couvre votre plaie.
- Il faut le garder au sec jusqu'à votre prochain rendez-vous avec le chirurgien.
- Ne pas défaire le pansement. Il faut toujours le garder jusqu'à votre prochain rendez-vous avec le chirurgien.

Mon hygiène, puis-je me laver?

- Vous pouvez prendre un bain ou une douche le lendemain de la chirurgie sans mouiller votre pansement. Il ne doit pas toucher à l'eau.
- Les cheveux pourront être lavés le jour où le chirurgien aura enlevé votre pansement.

Quelles activités faire?

- Ne pas faire d'exercice ou de sport pour 4 semaines suivant la chirurgie.
- Il est préférable d'attendre 6 mois après la chirurgie avant de faire percer les oreilles.

Quoi faire avec mes médicaments?

- Ne prenez aucun produit contenant de l'aspirine (Advil, ibuprofène, etc..) à moins d'avis contraire de votre chirurgien.

! **Quoi surveiller?**

- Douleur présente ou qui augmente même avec les médicaments.
- Signe d'infection de votre plaie tel que :
 - Rougeur qui semble augmenter;
 - Induration (gonflement) de la plaie;
 - Écoulement de pus;
 - Douleur;
 - Chaleur.
- Température plus grande que 38,5°C (101,3°F).
- Présence de sang sur votre pansement.

! Si une de ces situations arrive, appelez la téléphoniste de l'hôpital et demandez à votre plasticien de garde via le 418-525-4444 ou le 418-649-0252 et faites le 0.

Le soir, la nuit, la fin de semaine et les jours fériés, il faut appeler la téléphoniste et demander le plasticien de garde via le 418 525-4444 ou le 418 649-0252 et faire le 0.

Si vous n'avez pas réussi à parler à un plasticien, il faudra aller à l'urgence de l'hôpital où vous avez été opéré.

Quand seront mes prochains rendez-vous?

- Le centre de rendez-vous de chirurgie plastique communiquera avec vous pour prévoir votre rendez-vous de contrôle selon les recommandations de votre chirurgien.
- Plus d'informations vous seront données lors de ce rendez-vous concernant :
 - La mobilisation.
 - Les soins et massages de la cicatrice.
 - Le port de la gaine ou de la bande de compression.
 - Le retrait des agrafes ou des points de suture si nécessaire, car certains fondent seuls.
 - Le retour au travail.
 - Autres.

Pour joindre l'unité de la chirurgie d'un jour :

- CHUL : 418 525-4444 poste 47448
- Hôpital de l'Enfant-Jésus : 418 649-5504
- Hôpital du St-Sacrement : 418 682-7511 poste 82142
- Hôpital St-François d'Assise : 418-525-4341
- L'Hôtel-Dieu de Québec : 418 691-5324

Guide validé par le Dr Sébastien Nguyen et les plasticiens du CHU de Québec

Notes personnelles :

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 4 juin 2015. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2020. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.

DSI-HEJ/2014-05-26/NL-mh